

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 15/04/2025

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 014-200064954-20250414-2025_04_13-DE



2025-04-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS ou de Monsieur Jacques HERVIEU.

Présents : VENGEONS Christian, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, GALLIER Erick, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie.

Absents excusés : ALEXANDRE Yves donne pouvoir à VENGEONS Christian ; DAVID Nathalie donne pouvoir à Annie BLIN ; DESGUEE Jérémie donne pouvoir à HERVIEU Jacques, FREENEE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane, GODARD Jacky donne pouvoir à GILETTE Valérie ; PELLETIER Philippe donne pouvoir à MOTTIN Christelle ; GILBERT Sébastien, RAVACHE Jérôme.

Absents : LEROUILLY Chloé, PATIENCE Mickaël.

Présents : 12 à 13 **Pouvoirs** : 6 **Votants** : 17 à 19

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Subventions aux organismes 2025

Délibération 2025-04-13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant la volonté du Conseil Municipal de soutenir les organismes locaux ;

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le montant des subventions comme suit :

Subventions aux organismes**Article 65748**

Organismes Bénéficiaires	Montant BP 2024	Montant BP 2025
ADMR (proratisé entre Evrecy et Villers-Bocage)	1 700,00 €	1 700,00 €
Festiloche	600,00 €	600,00 €
Anciens combattants	200,00 €	200,00 €
APEMINO	850,00 €	850,00 €
Club aînés Noyers-Bocage	850,00 €	850,00 €
Restaurants du Cœur	300,00 €	300,00 €
Comités des fêtes Tournay	600,00 €	600,00 €
CDAR	850,00 €	850,00 €
Fondation du patrimoine - adhésion	200,00 €	200,00 €
Association Pomme Granate - Greenline	500,00 €	
Nouvelles demandes	1 650,00 €	1 850,00 €
Coopérative école de Val d'Arry		6 280 € réparti ainsi : ▪ 4 280 € pour la subvention de fonctionnement ▪ 2 000 euros en subvention complémentaire pour la classe découverte
Total	8 000,00 €	14 280,00 €

Certifié exécutoire le
18/04/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

